

A l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) et la Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles (SFVS) appellent le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que la communauté internationale à prendre de toute urgence des mesures pour mettre fin aux violences faites aux femmes au Nord et Sud Kivu.

Les violences contre les femmes en RDC ont atteint des proportions alarmantes. Selon le dernier rapport du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant publié le 8 octobre, au moins 40 femmes sont violées chaque jour en RDC. Le rapport mentionne également que « 29 354 cas de violences sexuelles et basées sur le genre ont été enregistrés dans sept provinces de la RDC entre 2011 et 2013 » ; 81% des violences sexuelles sont des cas de viols et 98% des victimes sont des femmes et/ou des filles.

L'OMCT et la SFVS saluent l'ouverture du procès Minova contre 41 membres des forces armées congolaises (FARDC), accusés de violations graves des droits de l'homme et notamment de viols massifs. Ces crimes ont été perpétrés en novembre 2012 à Minova, au nord du Sud Kivu, lorsque les FARDC ont dû battre en retraite après que le groupe rebelle M23 ait pris le contrôle de Goma.

Malgré que le gouvernement congolais ait la responsabilité de prévenir et de protéger les femmes contre les violences sur l'ensemble du territoire congolais, l'OMCT et la SFVS déplorent que l'impunité demeure la règle au Nord et Sud Kivu. Le procès Minova s'est ouvert après plus d'un an de forte pression de la part de la communauté internationale.

L'OMCT et la SFVS appellent le gouvernement à agir avec la diligence voulue pour prévenir, enquêter et punir tous les actes de violences contre les femmes, les viols massifs et les crimes de guerre. En outre, nous appelons les autorités à fournir réparation et réhabilitation à toutes les victimes de violences, qu'elles soient commises par des membres de l'armée régulière (FARDC), de groupes rebelles, y compris les M23, ou des personnes privées.

Le gouvernement doit également protéger les victimes et les témoins ainsi que les défenseurs des droits fondamentaux des femmes qui continuent à faire face à des menaces, des intimidations, notamment lorsqu'ils accompagnent les victimes dans leur lutte pour obtenir justice.

L'OMCT et la SFVS appellent la communauté internationale à protéger les femmes des violences dont elles sont victimes et de supporter le gouvernement congolais dans la lutte contre l'impunité.

Visitez le [site Internet de l'OMCT, rubrique « violence contre les femmes »](#), pour obtenir plus d'information sur le projet conjoint de l'OMCT et de la SFVS, ayant pour objectif de contribuer à la prévention et à l'éradication des violences envers les femmes, y compris les violences sexuelles, dans le Nord et Sud Kivu, en renforçant les capacités des défenseurs des droits de l'homme et en supportant leurs actions contre la violence faite aux femmes.

Pour lire d'autres articles sur un des thèmes abordés ici, utiliser la fonction « [recherche](#) »

[avancée](#)

»

Source : Infosud